

Il est vrai que le NPD a présenté un grand nombre de propositions d'amendement à l'étape du rapport, ce qui a empêché l'opposition officielle de présenter ses propres propositions d'amendement, faute de temps pour les débattre. Monsieur l'Orateur, je vous sais gré de la latitude dont vous avez fait preuve hier soir à mon égard et à l'égard d'autres députés de ce côté-ci en ne nous obligeant pas à discuter uniquement de la motion n° 1. Nous avons pu ainsi aborder presque toutes les motions qui figuraient au *Feuilleton*. Le fait est, cependant, que le NPD n'a pas présenté d'amendements positifs.

L'opposition officielle est profondément troublée de l'initiative du gouvernement pour deux raisons. La première tient au fait que le gouvernement a fait inutilement figurer une partie du bill dans la *Gazette du Canada*. Il a ainsi fait une entorse à la procédure parlementaire et un affront à tous les députés. Le comité a consacré 35 séances à discuter une disposition qui figurait déjà dans la loi. C'est honteux.

La seconde raison provient de ce qu'une proposition a été faite de bonne foi, mais que le ministre a tenu à faire adopter son bill sans qu'il ait fait l'objet d'un examen sérieux. Cette proposition aurait été conforme aux objectifs du ministre. Elle aurait donné lieu à une compression des dépenses, tout en préservant le revenu de certains groupes de Canadiens qui touchent des prestations d'assurance-chômage sans abuser du système. Le ministre ne peut le nier. Maintenant qu'il est acculé au pied du mur, il présente une motion de clôture pour étouffer le débat. Nous ne pouvons débattre les amendements que nous voulions apporter au bill.

C'est un bien triste jour pour la Chambre et le Parlement, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter quelques mots au débat de cet après-midi. Le bill à l'étude a notamment pour principe sous-jacent de procurer des fonds additionnels au gouvernement pour mettre en œuvre des programmes constructifs de création d'emplois et de formation. Le bill à l'étude et d'autres mesures gouvernementales de financement procureront quelque 710 millions de dollars à cette fin au cours de la prochaine année financière, dont une part proviendra des économies réalisées dans l'application du programme d'assurance-chômage.

L'opposition a examiné le bill bien en détail au comité. Le comité y a consacré quelque 35 séances, et tous les amendements présentés à l'étape du rapport avaient été étudiés à fond lors de ces séances.

L'opposition a, bien sûr, le devoir de s'opposer à un bill et d'y proposer des amendements positifs et constructifs, mais à un certain moment, les députés de tous les partis doivent pouvoir se prononcer. Nous avons le choix entre l'obstruction systématique ou le vote.

La motion présentée en vertu de l'article 75C du Règlement permet au gouvernement de fixer une limite au débat et prévoit qu'une même motion peut englober l'étape du rapport et la troisième lecture. On a proposé, en l'occurrence, deux jours de séance pour disposer de l'étape du rapport et de la troisième lecture. Cela nous amènera à deux jours de Noël à l'époque où de nombreux députés quitteront la région pour l'ajournement et où tous les députés voudront rentrer dans leur circonscription.

Bill C-14—Attribution du temps

Si je me souviens bien, d'après les modifications apportées au Règlement en 1969 le principe d'un bill devait être étudié à l'étape de la deuxième lecture, le bill devait être ensuite renvoyé à un comité pour y être étudié article par article, puis être de nouveau étudié rapidement à l'étape du rapport et, enfin, mis aux voix après la troisième lecture. Dans le cas qui nous occupe, il est manifeste que l'opposition, ou du moins le NPD, ne tenait pas à ce que le projet de loi soit mis aux voix, mais souhaitait plutôt que la discussion se prolonge indéfiniment. Cette mesure permettrait d'affecter des sommes supplémentaires à des programmes de création directe d'emplois et de formation en cours d'emploi, et il ne fait pas de doute que c'est là ce que souhaitent les Canadiens. Je reçois de nombreuses lettres et communications, à l'instar, j'en suis sûr, des autres députés, dans lesquelles les gens demandent pourquoi nous dépensons tant d'argent en prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage plutôt que de procurer des emplois aux travailleurs, de leur offrir la formation qui les rendraient aptes à occuper un emploi.

Monsieur l'Orateur, cette mesure permettrait au gouvernement de mettre davantage l'accent sur les programmes de création d'emplois et de formation des travailleurs. Le programme que le ministre envisage de mettre en œuvre et qui coûterait 710 millions de dollars pour 1979-1980 répondrait à l'attente de bien des Canadiens. Les emplois qu'ils permettrait de créer et les projets qu'il permettrait de réaliser procureraient 113,000 années-travail, sous la forme d'emplois à temps partiel et de stages de formation en cours d'emploi, dont pourraient bénéficier 368,000 travailleurs. Cela représente un accroissement de 70 p. 100 des années-travail, par rapport aux prévisions initiales.

• (1632)

Je m'intéresse surtout au fait qu'on accorde une grande importance à l'emploi chez les jeunes; trop souvent, les jeunes à leur sortie du secondaire ou des institutions postsecondaires ne peuvent se trouver d'emploi faute d'expérience. Ils n'ont jamais travaillé et n'ont donc pas de lettre de recommandation d'anciens employeurs. Ce programme leur accorde beaucoup d'importance et prévoit des déboursés de 225 millions de dollars pour leur emploi; une partie de cet argent proviendra des économies réalisées grâce au bill sur l'assurance-chômage.

En fait, le nombre des emplois visés par le programme de formation en cours de travail sera porté de 20,000 à 63,000. Voilà ce qu'on prévoit pour les jeunes qui sortent directement de l'école; environ 40 millions de dollars de prestations d'assurance-chômage seront économisés, qui serviront à former des jeunes au travail, à leur donner l'expérience au lieu de leur être versés directement sans leur apporter d'avantages à long terme comme, par exemple, la chance de faire l'expérience du travail ou de s'habituer à faire partie de la population active. Cela, ils ne l'ont pas quand ils ne font que toucher leurs prestations d'assurance-chômage.

Je suis un fervent partisan de ce programme de création d'emplois et du programme d'aide à l'expansion économique locale. Il existe dans certaines régions des sociétés d'expansion économique locale chargées de détecter les possibilités de création de nouvelles entreprises, mais on n'avait pas encore prévu de capitaux à cet effet jusqu'à présent. Les banques sont souvent assez pingres et ceux qui ont de bonnes idées ne peuvent pas les mettre à exécution, faute de capitaux.